#PositiveImpact 2021

Notation de durabilité

Méthodologie pour évaluer la durabilité des fonds d'investissement





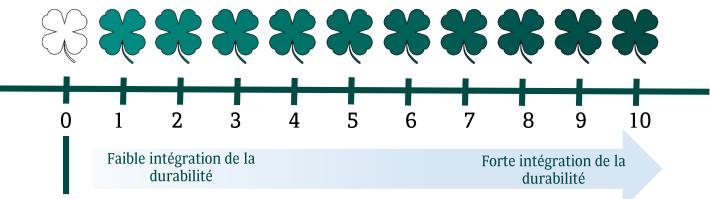
La banque d'un monde qui change #PositiveImpact 2

Une comparaison objective de durabilité

La notation de durabilité permet une comparaison entre les fonds de différentes classes d'actifs et de différentes sociétés de gestion. Au-delà des simples titres en portefeuille.

Sont évalués, l'approche des sociétés de gestion et la réalité de l'impact obtenu à travers les instruments financiers de chaque fonds, dans les domaines environnementaux et sociaux.

Niveau de durabilité des fonds



Intégration très faible des enjeux de durabilité &/ou controverse ESG sévère

130 critères évalués, catégorisés en 6 rubriques

Pratiques ESG & Exclusions

Politiques de Vote & Engagement

Transparence

Durabilité de la société de gestion

Thématique durable

Impact

Ils évaluent les degrés de durabilité :

- 1. Des sociétés de gestion;
- **2. Des fonds** en fonction des spécificités liées à leur catégorie.

14 catégories de fonds sont identifiées selon :

- Leur stratégie : multisectorielle, thématique, obligation durable;
- La nature des titres investis : actions, obligations, multi actifs;
- Les types d'émetteurs : entreprises, états, mixtes.



#PositiveImpact 3

Une méthodologie en 4 étapes

L'objectif est d'évaluer l'ensemble des fonds, durables ou non



Un questionnaire avec 130 critères de durabilité est envoyé à chaque société de gestion, pour chacun de ses fonds sélectionnés dans l'univers d'investissement BNP Paribas Wealth Management.





La prise en compte du développement durable par les sociétés de gestion et les fonds est analysée par les spécialistes Investissement Responsable de BNP Paribas Wealth Management.

#2



Des points sont attribués en fonction du niveau de durabilité.

Une pondération des rubriques est appliquée selon leur pertinence pour chaque catégorie de fonds. Par exemple :

- Vote aux assemblées générales d'actionnaires: pas de notation sur la qualité du système de vote sur critères ESG pour les fonds obligataires, puisqu'une obligation ne donne pas de droit de vote, contrairement à une action.
- Pureté de la thématique : l'évaluation de la qualité de la sélection des titres selon une thématique durable concerne davantage les fonds thématiques que les fonds multisectoriels.

Un score est calculé sur 100 points, convertis en nombre de trèfles.

#3



Des critères obligatoires minima doivent être validés à chaque niveau de la note. Leur nombre et leur nature peuvent varier selon la catégorie de fonds. Si ces critères ne sont pas remplis, le niveau de trèfles lié au score obtenu sera abaissé.

#4

A retenir

- Cette méthodologie mesure le niveau de durabilité de l'ensemble des fonds recommandés, responsables ou non. Elle est unique et exclusive.
- Elle compare la durabilité des fonds de l'ensemble des sociétés de gestion, de manière objective.
- La notation a été pensée dans une logique d'approche commune à toutes les classes d'actifs, afin de comparer l'ensemble des instruments financiers (les fonds, les actions, les obligations...) d'un portefeuille.



DÉFINITIONS

ESG

Ce sigle international désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), utilisés pour compléter l'analyse financière traditionnelle. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, communauté locale, etc.).

AVERTISSEMENT

Le présent document marketing est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2 499.597.122 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris – France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En tant que document marketing, il n'a pas été produit conformément aux contraintes réglementaires visant à assurer l'indépendance de la recherche en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction de transaction préalable à sa diffusion. Il n'a pas été soumis à l'AMF ou à une autre autorité de marché. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par BNP Paribas SA, BNP Paribas Wealth Management SA et les sociétés de leur groupe («BNP Paribas ») et les personnes à qui ce document est délivré. Il ne peut pas être distribué publié reproduit ou révélé par leurs destinataires à d'autres personnes ou faire l'objet de référence dans un autre document sans le consentement préalable de RNP Paribas.

distribué, publié, reproduit ou révélé par leurs destinataires à d'autres personnes ou faire l'objet de référence dans un autre document sans le consentement préalable de BNP Paribas.

Ce document est fournit uniquement à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation dans un Etat ou une juridiction dans lequel une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou auprès de personnes envers lesquelles une telle offre sou ou vente, est illégale. Il n'est pas, et ne doit en aucune circonstance être considéré comme un prospectus. Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, BNP Paribas n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission. BNP Paribas n'atteste pas et ne garantit aucun succès prévu ou attendu, profit, retour, performance, effet, conséquence ou bénéfice (que ce soit d'un point de vue juridique, réglementaire, fiscal, financier, comptable ou autre) quelque soit le produit ou l'investissement. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques théoriques théoriques. Ce document peut faire référence à des performances historiques; les performances passées ne présagent pas des performances futures. L'information contenue dans ce document a été rédigée sans prendre en considération votre situation personnelle et notamment votre situation financière, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Avant d'investis dans un produit, l'investisseur doit comprendre entièrement les risques, notamment tout risque de marché lié à l'émetteur, les mérites financiers et l'adéquation de ces produits et consulter ses propres conseillers juridiques, fiscaux, financiers et comptables avant de prendre une décision d'investisseme

Les informations, opinions ou estimations figurant dans ce document reflètent le jugement de leur auteur au jour de sa rédaction; elles ne doivent ni être considérées comme faisant autorité ni être substituées par quiconque à l'exercice de son propre jugement, et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ni BNP Paribas ni toute entité du Groupe BNP Paribas ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations, opinions ou estimations contenues dans le présent document.

© BNP Paribas (2021). Tous droits réservés.

RETROUVEZ NOUS









wealthmanagement.bnpparibas

